

LOI N° 2015-06 DU 29 JANVIER 2015



portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (PA-AMAB) pour la mise en place d'une assurance récolte des cultures coton et riz.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 16 janvier 2015 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

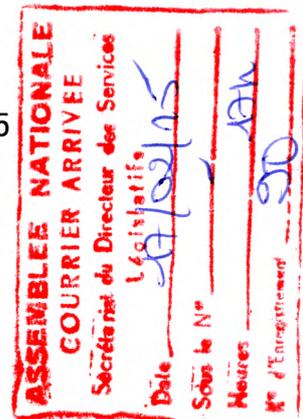
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de un milliard quatre vingt neuf millions (1 089 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 27 septembre 2014, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui à l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (PA-AMAB) pour la mise en place d'une assurance récolte des cultures coton et riz.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 janvier 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Economie, des Finances et
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Komi KOUTCHE

Azizou EL HADJ ISSA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEFPD 2 MAEP 2- AUTRES MINISTERES 25 - SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.-